

PROTOCOLE D'ENTENTE

ADHÉSION AU PROGRAMME SECONDAIRE EN SPECTACLE 2025-2026

ENTRE, D'UNE PART :

Le Village Culturel de l'Estrie et le Conseil Sport Loisir de l'Estrie, corporations légalement constituées, ayant leur siège social au 5182, boulevard Bourque, Sherbrooke, Québec, ici représenté par Mme Marie-Pier Bisson-Côté, directrice générale adjointe, dûment autorisée à l'effet des présentes, ci-après désigné « Le CSLE ».

ET, D'AUTRE PART :

_____ (nom de l'école), corporation légalement constituée, ayant son siège social au _____ (adresse complète), ici représentée et agissant par _____ (nom de la direction) et _____ (nom du responsable du programme SES dans l'école), dûment autorisés, ci-après désignée « L'école ».

FRAIS D'ADHÉSION AU PROGRAMME

Nombre d'élèves	Tarif unitaire
Moins de 500 élèves	350 \$
500 élèves et plus	450 \$

L'ÉCOLE S'ENGAGE À :

- Encadrer les participant-e-s de l'école à travers les 3 étapes du programme.
- Identifier un-e répondant-e pour promouvoir et informer les jeunes sur le programme, pour participer aux rencontres de concertation avec le CSLE (3 dans l'année), pour coordonner l'organisation ainsi que la réalisation de sa finale locale et pour participer à la Finale régionale;
- Prendre connaissance et respecter les règlements et les valeurs du programme SES;
- Assurer l'inscription des participant-e-s et la transmission des documents nécessaires sur *l'Espace organisateurs*;
- Assumer l'entière responsabilité de tous les engagements financiers et civils relatifs à la coordination du programme dans son établissement;
- Appliquer les normes de visibilité établies par le CSLE et par la corporation *Secondaire en spectacle*, à toutes les étapes du programme. Se référer au [Plan de visibilité](#).
- Promouvoir le programme *Secondaire en spectacle* ainsi que les concours partenaires auprès des élèves.

Coordonner sa finale locale

- Organiser et réaliser une finale locale selon les normes du programme SES et la présenter au plus tard le 21 mars 2026;
- Filmer tous les numéros concours de la finale locale ainsi que les animations, s'il y a lieu;
- Fournir le rapport de la finale locale, 10 jours après sa réalisation, dans *l'Espace organisateurs*.

Contribuer et participer à la Finale régionale (15 avril 2026 – Salle Québecor, Le Salésien)

- Assurer la présence d'un-e accompagnateur-riche de l'école pour toute la journée de la Finale régionale, qui :
 - Encadrera les participant-e-s pendant la générale technique et la soirée du spectacle
 - Contribuera au comité organisateur de l'événement
- Assurer la vente de billets selon les modalités qui seront déterminées.
- Remplir le sondage d'appréciation et s'assurer de le faire remplir par les jeunes.

Promouvoir et/ou participer au *Rendez-vous panquébécois (RVPQ)*, du 28 au 31 mai 2026

- Faire la promotion du RVPQ auprès de toutes les personnes participantes au programme SES;
- Fournir, avant le 17 avril 2026, les inscriptions des jeunes, les devis techniques et les trames sonores des participant-e-s du RVPQ dans *l'Espace organisateurs*;
- Dans le cas où des élèves de l'école participent au RVPQ, nommer obligatoirement une personne accompagnatrice âgée d'au moins 18 ans et mandatée par la direction de l'école, pour encadrer les participant-e-s de l'établissement, et qui assistera à la rencontre pré-départ du RVPQ (confirmer cette personne avant le 1^{er} mai 2026).
- Dans le cas où l'école ne trouve pas de personne accompagnatrice dans les délais demandés, le CSLE peut trouver une ressource pour l'école. Dans ce cas, des frais de 1 500 \$ seront facturés pour assumer le salaire de cette ressource.

- Acquitter les frais d'inscription de 250 \$ + taxes par personne participante (toutes catégories : lauréat-e, animateur-riche, participant-e libre, jeune journaliste, jeune technicien-enne, maître de cérémonie et personne accompagnatrice). Les frais d'inscription couvrent l'hébergement, les repas, le t-shirt de la délégation et le transport nolisé aller-retour.
-

LE CSLE S'ENGAGE À :

- Assurer la coordination du programme SES sur le territoire de l'Estrie :
 - Faire la promotion du programme et gérer les adhésions;
 - S'assurer du respect des règlements et des valeurs du programme SES;
 - Offrir du soutien, sur demande, à la réalisation des finales locales;
 - Organiser et coordonner la Finale régionale en Estrie;
 - Encadrer et préparer la délégation régionale au RVPQ;
- Représenter la région aux rencontres de coordination provinciales;
- Préparer, animer et assurer les suivis des rencontres d'information;
- Assurer les relations avec les médias.

Organiser et coordonner la Finale régionale en Estrie

- Voir à une bonne organisation de l'événement :
 - Mettre sur pied et coordonner un comité organisateur et encadrer l'organisation de l'événement;
 - S'assurer de la qualité professionnelle de l'événement aux niveaux organisationnel et technique;
 - Assurer un service de captation vidéo et de photographie pour le spectacle;
 - Engager des professionnel-elle-s si nécessaire (sonorisation et éclairage, direction artistique);
 - Voir à la location de matériel technique supplémentaire en fonction des devis techniques;
 - Voir à la composition, à la formation et à l'encadrement d'un jury;
 - Voir à la conception du programme de la soirée, des billets de spectacle et des autres documents nécessaires pour la Finale régionale.

Coordonner la délégation estrienne au *Rendez-vous panquébécois* (RVPQ)

- Organiser et animer une rencontre prédépart avec les intervenant-e-s de la délégation;
- S'assurer du bon fonctionnement et de la sécurité des participant-e-s lors de l'événement;
- Organiser et coordonner le transport vers le RVPQ;
- Encadrer la délégation de l'Estrie lors de l'événement.

En foi de quoi, les parties ont signé aux dates suivantes :

_____	_____	_____
DATE	NOM DU RESPONSABLE DANS L'ÉCOLE	SIGNATURE
_____	_____	_____
DATE	NOM DE LA DIRECTION DE L'ÉCOLE	SIGNATURE
_____	_____	_____
DATE	NOM DE LA DIRECTION DU CSLE	SIGNATURE

Merci de retourner cette entente dûment complétée et signée
avant le 14 novembre 2025 par courriel, à mpbissoncote@csle.qc.ca.